

## RENCONTRE DES RESPONSABLES DE CONCENTRATIONS ET DES TUTEURS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PARENTS 10 SEPTEMBRE 2018

Vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale des parents qui aura lieu le **10 septembre 2018, à 19 h, dans le hall d'entrée** de l'école des Sentiers. **Les rencontres des responsables de concentrations précéderont l'assemblée générale officielle et débiteront dès 18 h 30.** (Les parents d'élèves inscrits au PEI sont attendus à 19 h puisque la rencontre avec les tuteurs est prévue après l'assemblée générale à 19 h 45). En ce qui concerne les parents des élèves de CPC, vous êtes conviés à la 2<sup>e</sup> et à la 4<sup>e</sup> partie de la soirée puisque vous aurez déjà rencontré le tuteur de votre enfant de façon individuelle.

<b>1<sup>re</sup> partie</b>	18 h 30 à 18 h 55	Rencontre des responsables de concentrations (ARTS VISUELS, BADMINTON, CHEERLEADING, DRUMLINE, FOOTBALL, HOCKEY, MULTISPORTS ET VÉLO)
------------------------------	----------------------	--

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PARENTS

<b>2<sup>e</sup> partie</b>	19 h 00	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mot de la direction.</li> <li>2. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée.</li> <li>3. Adoption de l'ordre du jour.</li> <li>4. Adoption du compte rendu du 14 septembre 2016.</li> <li>5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement.</li> <li>6. Information sur le rôle du conseil d'établissement.</li> </ol>
<b>3<sup>e</sup> partie</b>	19 h 45	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Rencontre des tuteurs de la 1<sup>re</sup> secondaire, régulier. Rencontre de la direction adjointe et des tuteurs pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire. Rencontre de la direction adjointe et des tuteurs pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, régulier. <b>Rencontre des tuteurs PEI de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire.</b></li> </ol>
<b>4<sup>e</sup> partie</b>	20 h 30 à l'agora	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Élection des parents au conseil d'établissement (postes à combler).</li> <li>9. Élection du représentant du conseil d'établissement au comité de parents et de son substitut.</li> <li>10. Levée de l'assemblée.</li> </ol>

Le **conseil d'établissement** est le lieu de concertation de l'ensemble des catégories de personnel engagé dans la réussite de nos élèves. Il possède à cet égard des pouvoirs décisionnels importants conférés par la Loi sur l'instruction publique. En conséquence, votre présence sera appréciée lors de la quatrième partie de l'assemblée générale qui aura lieu à 20 h 30.

Espérant avoir le plaisir de vous rencontrer, acceptez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie-Josée Landry, directrice

**Date de la première rencontre du conseil d'établissement : Le lundi, 24 septembre 2018, à 19 h 15, à la bibliothèque de l'école.**

V:\Administration\066\Secretariat\Secretariat Commun\Accueil des élèves\2018-2019\20180703\_LET\_Accueil\_secondaire5.doc